

**CE QUE VOUS
NE SAVEZ
SANS DOUTE PAS
À PROPOS DE
BIOSYL**



Le Réseau Forêt Limousine, c'est quoi ?

Des associations, des collectifs,
des syndicats, des chercheurs,
des gestionnaires forestiers,
des groupements forestiers,
des bûcherons, des scieurs,
des naturalistes, des journalistes,
des graphistes, des vidéastes, ...
qui œuvrent tous pour des forêts vivantes
en Limousin et au-delà !



Cette enquête est le fruit du travail commun de
toutes les parties citées plus haut.

SOMMAIRE

• Une start-up financière dans les habits d'une PME	4
• Nos forêts, carburant des bénéfices des actionnaires de Biosyl	7
• Des forêts limousines à la route du rhum	10
• L'usine de tous les dangers	12
• Des miettes pour l'économie locale	14
• Un projet néfaste financé en partie par nos impôts	16
• Le déni de démocratie	17
• Une filière qui ne tient pas ses promesses	18
• Va-t-on laisser faire ?	19

AVEC BIOSYL, IL FAUT SE MÉFIER DES APPARENCES

Une PME familiale comme il en existe des milliers d'autres en France. C'est ainsi qu'Antoine de Cockborne, son fondateur et président, présente Biosyl. Mais à y regarder de plus près, on découvre une tout autre réalité, celle du monde de la finance. Holdings, opérations financières complexes et opaques, implication de fonds de gestion dont la rentabilité à court terme est l'objectif principal : tous les ingrédients sont réunis pour faire de Biosyl une start-up financière loin de l'image d'Épinal qu'Antoine de Cockborne met en avant.

Si elle voit le jour à Guéret, la troisième usine Biosyl de France entrainera donc, rentabilité oblige, une augmentation, non négligeable, de la demande et des prélèvements en bois de feuillus dont nos forêts et la biodiversité, déjà sous pression, feront les frais. Sans compter les nuisances permanentes et les risques pour leur santé encourus par les riverains.

Éléments factuels à l'appui, ce document entend vous présenter la face cachée de Biosyl. Toutes ces informations, connues et moins connues, mènent selon nous à une unique conclusion : il faut empêcher ce projet d'aboutir, car il est néfaste pour notre département et pour notre région.

UNE START-UP FINANCIÈRE DANS LES HABITS D'UNE PME

L'entreprise Biosyl souhaite installer, à Guéret, une usine de production de granulés de bois alimentée pour l'essentiel par des forêts de feuillus du Limousin et des départements limitrophes.



En apparence, Biosyl présente toutes les caractéristiques d'une PME classique, dynamique, au service de l'économie locale et promouvant une gestion durable de la forêt.

Une image que met volontiers en avant son fondateur et dirigeant, Antoine de Cockborne. La réalité dément malheureusement ce tableau idyllique. Derrière ce visage flatteur, se cache en fait une entreprise dont l'objectif premier est de dégager des profits rapides, au détriment du temps long de la forêt, pour servir les intérêts d'Antoine de Cockborne et de fonds d'investissement parisiens qui y jouent depuis longtemps un rôle prépondérant.

Antoine de Cockborne n'est pas un entrepreneur industriel au sens où on l'entend généralement, mais avant tout un banquier d'affaires de haut niveau, qui a fait ses premières armes professionnelles dans le saint des saints de la finance internationale, d'abord chez Merrill Lynch à la City de Londres, puis à Citigroup, deux géants bancaires américains.

Biosyl repose sur une structure en cascade, complexe, avec une holding de tête, « AC Conseil et Holding », domiciliée dans le XVI^e arrondissement de Paris. Cette holding détenue exclusivement par Antoine de Cockborne chapeaute elle-même une holding intermédiaire, « Ligna EnR », et des sociétés d'exploitation distinctes pour chaque usine.



Ce dispositif est entouré d'une grande opacité : très peu de comptes sociaux ont été déposés, ou sont accessibles, aux greffes des tribunaux de commerce. Ce genre de montage permet notamment de faire remonter les bénéfices ainsi qu'une partie de la trésorerie jusqu'à la holding de tête, holding personnelle d'Antoine de Cockborne, directement ou via une holding intermédiaire, en facturant par exemple différentes prestations de service.

Un autre élément tangible confirme que la stratégie de Biosyl est subordonnée à des impératifs financiers : le recours systématique à des fonds d'investissement pour porter sa croissance, en plus des emprunts traditionnels accordés par les banques.

En 2019, Antoine de Cockborne a, par exemple, consolidé son emprise sur le groupe via une opération financière avec le concours de plusieurs fonds de gestion, au premier rang desquels Omnes Capital, acteur majeur de la place de Paris. Ces fonds prêtent à court terme, en général cinq à sept ans, avec des taux d'intérêt extrêmement élevés, de l'ordre de 8 à 12 % par an.

Leurs objectifs sont notoirement connus : réaliser d'importantes plus-values au terme de cette période. Pour honorer de tels taux d'intérêt et préparer le remboursement du capital à échéance, Biosyl est condamnée à une fuite en avant : le groupe doit générer un flux de trésorerie massif et constant. Cette pression financière interdit toute gestion forestière durable, laquelle s'inscrit dans le temps long de la nature. Elle impose, au contraire, une accélération de la cadence et implique de consommer toujours plus de bois.

Dans cette optique, l'usine de Guéret ne doit pas être seulement vue comme un projet industriel, mais également comme un outil au service d'une nécessité comptable. On comprend mieux pourquoi Biosyl est si pressée de voir cette nouvelle unité entrer en activité.

NOS FORÊTS, CARBURANT DES BÉNÉFICES DES ACTIONNAIRES DE BIOSYL

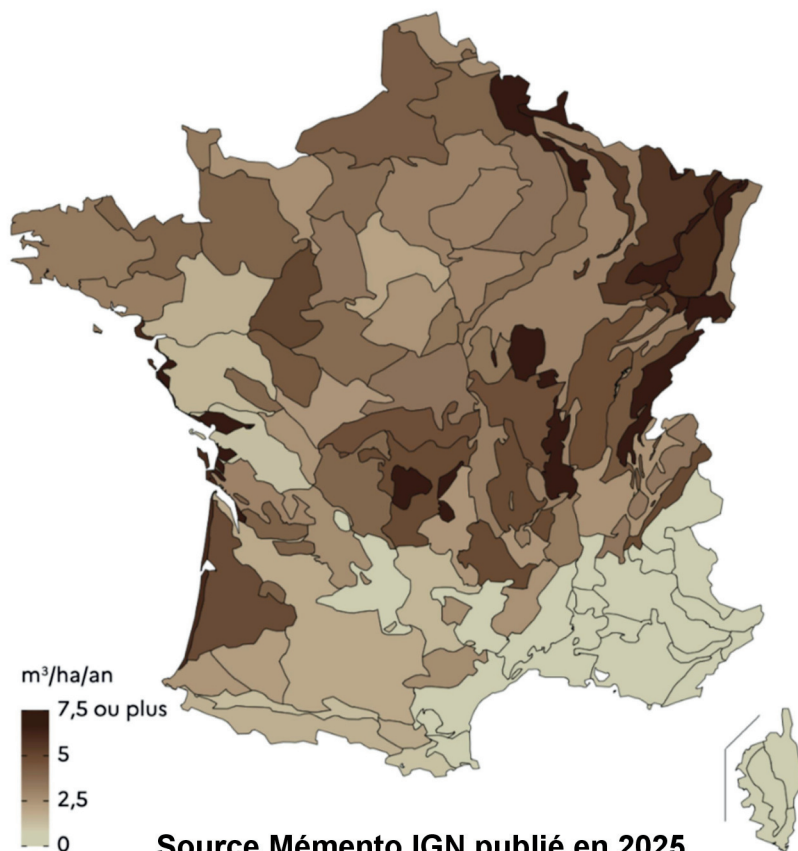
Pour alimenter les flux de trésorerie nécessaires au remboursement de ses emprunts et valoriser le groupe au maximum, Biosyl a besoin d'un flux de bois ininterrompu et colossal. L'usine prévoit d'engloutir 170 000 m³ de bois de feuillus par an, prélevés dans un rayon de 100 à 150 kilomètres, sur 8 départements (Indre, Cher, Puy-de-Dôme, Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Allier, Dordogne). En France, le volume de bois vivant en moyenne est de 166 m³/ha et de 196 m³/ha en Limousin. Avec ses besoins en bois, Biosyl prévoit donc un prélèvement de 900 à 1000 hectares de forêts de feuillus par an, ce qui représenterait l'équivalent de la Forêt de Chabrière rasée tous les 2 ans.

La présence d'Unisylva au capital du groupe peut être également vue comme un élément de l'architecture financière de Biosyl : l'exploitant forestier apporte la garantie d'un flux continu de la ressource, c'est-à-dire le bois, indispensable à la création du flux de trésorerie. C'est un gage important pour les investisseurs. L'usine de Cosne-sur-Loire a par exemple déjà signé un contrat d'approvisionnement sur plusieurs années avec Unisylva. Il en ira de même avec l'usine de Guéret.

Cette demande intervient alors que l'Institut Géographique National tire déjà la sonnette d'alarme : en Creuse comme sur le territoire du PNR de Millevaches, le flux de bois est déjà négatif. La mortalité et les prélèvements dépassent l'accroissement naturel. Entre 2013 et 2023, les prélèvements de bois ont augmenté de 60 % en Creuse et de 44 % en Corrèze. Ce qui représente une augmentation de plus de 30% sur l'ensemble du Limousin. Depuis 2023, la situation n'a fait qu'empirer.

La ressource en bois du Limousin ne pourra pas alimenter l'ensemble des projets industriels qui souhaitent s'installer en Nouvelle-Aquitaine, compte tenu des usines déjà en place et du bois acheminé hors du territoire.

RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS DE BOIS SUR LA PÉRIODE 2015 - 2023



La ressource en bois en Limousin est fortement sollicitée comme le montre cette carte de l'IGN. Malgré la jeunesse de notre forêt, les prélèvements de bois sur notre territoire limousin font partie des plus importants en métropole.

Avec un projet industriel comme celui de Biosyl, qui va entraîner une pression inévitable sur la ressource en bois du Limousin et des départements limitrophes, nous craignons pour l'avenir économique de nos territoires pour lesquels l'exploitation forestière représente un secteur économique vital, mais aussi pour notre avenir. N'oublions pas que les forêts alimentent les sources et captages d'eau potable, abritent de nombreuses espèces végétales et animales, protègent le sol et nous protègent des aléas climatiques.

Un tel projet ne devrait donc pas pouvoir s'installer sans qu'ait été conduite auparavant une réelle étude d'impact prenant en compte l'état de la ressource en bois du territoire concerné, les prélèvements actuels en bois, l'état sanitaire des forêts et les besoins des usines à bois déjà implantées, ainsi que les projets d'usines, ayant la même zone d'approvisionnement (Echo, Biochar...)

Le leurre de la gestion durable

Biosyl prétend utiliser des sous-produits forestiers, mais l'association Canopée Forêts Vivantes a apporté la preuve que Biosyl s'alimente en partie avec du bois provenant de coupes rases. Rien d'étonnant en fait : les volumes requis imposent de prélever du bois de qualité croissante. Dans ce système, la rentabilité ne peut être assurée que par ce genre de coupes. Unisylva ou Alliance Forêts Bois, les deux principaux fournisseurs de Biosyl, y recourent déjà abondamment. L'usine de Guéret est configurée pour absorber des billons de bois de 2,5 mètres de long et allant jusqu'à 45 centimètres de circonférence. Ce qui correspond au profil d'une majorité de troncs d'arbres de la forêt creusoise qui, on le sait, est jeune.

L'impact est direct : multiplication des coupes de forêts de feuillus, détruisant des écosystèmes complexes que des plantations juvéniles mettront des décennies à compenser, si elles y parviennent. On ne parle plus ici de gestion sylvicole, mais d'une logique d'extraction minière.

DES FORÊTS LIMOUSINES ...



Dans un communiqué officiel publié le 27 novembre 2025, Biosyl a annoncé son partenariat premium avec Caradec Sailing Spirit, le projet du skipper Tanguy Caradec qui participe à la Route du Rhum 2026 à la tête d'un monocoque de 50 pieds. Il nous semble manifeste que cette opération relève du « greenwashing », cette stratégie qui consiste pour les entreprises, entre autres par des opérations de ce type, à se donner publiquement une image vertueuse et respectueuse de l'environnement, alors que dans les faits, il n'en est rien.

Avec Biosyl, l'autre sponsor principal du bateau est la société Eurvad, un cabinet parisien de conseil financier spécialisé dans les fusions-acquisitions et les levées de fonds. Ce partenariat symbolise parfaitement les liens structurels qui lient Biosyl au monde de la finance. La société utilise une partie de sa trésorerie pour sponsoriser un sport de luxe et profite de ce support pour se donner une image verte. Alors même qu'elle bénéficie de millions d'euros de subventions publiques.

Est-ce normal que des fonds publics européens, des aides de l'État et des collectivités locales, accordés notamment au nom de l'emploi, de la transition écologique et de la décarbonation de l'industrie servent, même indirectement, à financer une telle opération de prestige ?

... À LA ROUTE DU RHUM

Le port d'attache du bateau sponsorisé par Biosyl est La Trinité-sur-Mer. Curieuse coïncidence, c'est aussi dans cette commune, l'une des plus chères et huppées du littoral breton, qu'Antoine de Cockborne possède un important bien immobilier. La bâtisse, au charme typiquement breton, s'élève sur un terrain de 513 m², au cœur de la commune et à quelques encablures du port de plaisance.

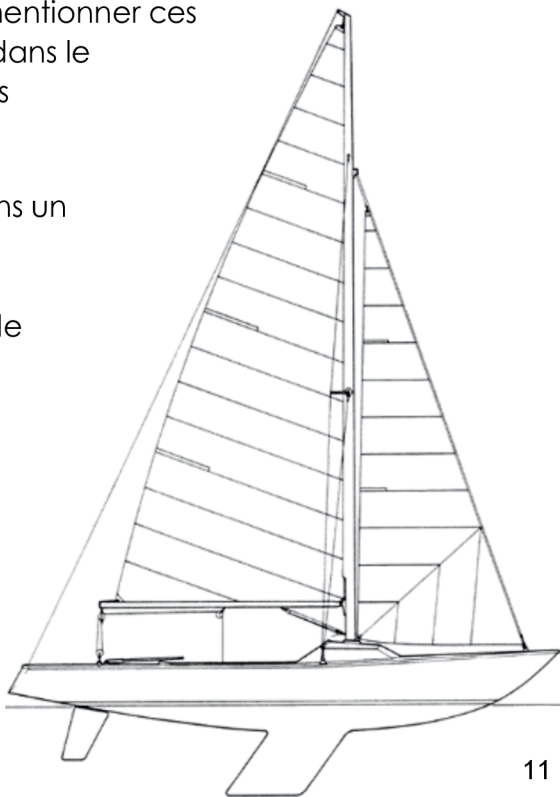
Cette résidence secondaire a été achetée 1,5 million d'euros le 7 octobre 2022 par la SC Kreisker, une société civile au capital social de 400 000 euros, dont Antoine de Cockborne est l'actionnaire principal. Le second et dernier actionnaire de cette SC n'est autre que AC Conseil et Holding, la holding personnelle du même Antoine de Cockborne, qui chapeaute... le groupe Biosyl.

Nous nous permettons de mentionner ces informations, car elles sont dans le domaine public, accessibles gratuitement en ligne.

Ne sommes-nous pas ici dans un cas de figure où les intérêts personnels, patrimoniaux et professionnels convergent de manière très étroite ?

Les forêts limousines vont-elles finalement alimenter un train de vie et des opérations de prestige sur la côte bretonne ?

On peut le redouter.



L'USINE DE TOUS LES DANGERS

Avec une usine fonctionnant 24h/24 et 365 jours/an, l'impact pour les riverains, mais aussi pour l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération, sera conséquent :

- **Les nuisances sonores** feront partie de la vie des riverain.es et de l'ensemble des habitant.es de la communauté d'agglomération du grand Guéret, avec le passage incessant des camions et le bruit des machines.

- **Les poussières fines de bois**, générées par le broyage et le séchage du bois et connues pour leur caractère allergène et potentiellement dangereux pour la santé, émaneront en continu de l'usine. Ces poussières de bois auront donc une répercussion sur la santé des habitant.es de la communauté d'agglomération du grand Guéret, sans compter les dépôts de poussière sur le parc photovoltaïque, le parc des voitures d'Enedis, les véhicules des riverains.

- **La qualité de l'air** sera aussi impactée par la consommation annuelle des différentes machines et engins de manutention sur le site, estimée à 142 000 litres de Gasoil Non Routier. Cette consommation correspond à un rejet d'environ 400 tonnes de CO₂.

- **Le risque d'incendie**, sérieux avec ce genre d'installation, ne tient pas compte de l'environnement direct, à proximité d'un dépôt de batteries de lithium, d'un parc photovoltaïque et de l'entreprise Picoty qui est un fournisseur, entre autres, de fioul et de carburants. 19 jours : c'est la durée d'un incendie qui a touché l'usine Biosyl de Cosne-sur-Loire...

- **Le trafic de poids lourds incessant** entraînera, hormis les nuisances sonores, la dégradation accélérée des routes locales, non dimensionnées pour de tels tonnages. Le coût de réparation incombera... aux contribuables.

- **La perte de valeur des maisons** avoisinantes sera une des conséquences de ce projet, déjà constatée par les nombreux riverains de l'usine Biosyl de Cosne-sur-Loire, qu'une délégation composée de membres de la CGT23, de l'association Carduelis et du collectif ForêtDebout a pu rencontrer. Excédés par les nuisances et ces sinistres, la majorité des riverains de cette usine a dû déménager et revendre leur maison à perte.

- **L'usine sera un gouffre énergétique.** Selon les propres chiffres fournis par Biosyl, sa consommation annuelle est estimée à 37 000 MWh, soit une consommation comparable à l'ensemble des habitants d'une ville comme Guéret.

La biodiversité piétinée

Avec Biosyl, la biodiversité n'est guère mieux traitée que les riverains. La première phase des travaux sur le site a débuté alors que des chauves-souris et amphibiens classés espèces protégées ont été identifiés par des naturalistes indépendants sur les parcelles concernées. Une plainte a été déposée par cinq associations de défense de l'environnement auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour suspicion de destruction d'espèces protégées et de leurs habitats.

La deuxième phase des travaux a repris le 17 mars 2026 en période de reproduction et de nidification des espèces. Les instances de l'État en ont été informées, mais n'ont pas réagi ni interrompu le chantier.



DES MIETTES POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

L'argument de l'emploi est le cheval de Troie utilisé par Biosyl pour séduire les élus et la population. Pourtant, le dossier officiel ne prévoit qu'une trentaine d'emplois directs. Ce qui est finalement très peu au regard des millions d'euros investis.

Des salariés de l'usine Biosyl de Cosne-sur-Loire, rencontrés par une délégation composée entre autres de membres de la CGT23, ont expliqué subir la pression de l'optimisation du montage financier de l'entreprise Biosyl à travers leur travail organisé en 5x8. Ils dénoncent l'impact dévastateur de cette cadence sur leur vie de famille et leur santé, à laquelle vient s'ajouter la charge de travail et la pollution issue des poussières de bois qui font leur quotidien.



Le bilan net pour l'emploi local risque même d'être négatif. En captant massivement la ressource en bois de feuillus, Biosyl asphyxiera les scieries artisanales et les artisans du bois locaux. On sacrifie une filière de qualité, ancrée dans le territoire et riche en savoir-faire, mais déjà en difficulté, pour une industrie financiarisée dont les centres de décision sont hors-sol.

L'implantation de Biosyl aura un impact négatif sur les conditions de travail de la filière bois en Limousin, en favorisant notamment le recours à la sous-traitance qui est un facteur de fragilisation pour les petites entreprises et les salariés. D'ores et déjà, les grandes coopératives forestières qui alimentent Biosyl dépensent plus d'argent dans la sous-traitance que pour les salaires de leurs propres travailleurs. Or les sous-traitants qui sont de très petites entreprises, emploient eux-mêmes des bûcherons de plus en plus souvent poussés vers l'auto-entrepreneuriat perdant ainsi le statut de salarié et le minimum de protections qui y étaient attachées alors qu'ils exercent un travail dur et dangereux.

Les emplois indirects liés au tourisme et à l'environnement seront inévitablement impactés par l'accroissement de la déforestation. Qui viendra passer ses vacances ou s'installer dans une Creuse dont les paysages auront été massivement défigurés ?

L'économie locale et nationale n'ont rien à espérer de Biosyl et de ses holdings qui sont conçues pour sortir hors de Creuse l'essentiel de la richesse produite. L'investissement initial ne bénéficiera pas non plus à l'économie nationale : la majorité des machines nécessaires à la fabrication des pellets sont d'origine étrangère. Leur coût représente la majeure partie du coût global de l'usine, 17 millions d'euros sur un total de 27 millions.

UN PROJET NÉFASTE FINANÇÉ EN PARTIE PAR NOS IMPÔTS

Cette juteuse opération est grandement facilitée par d'importantes aides publiques, directes et indirectes, c'est-à-dire par nos impôts. Biosyl est, en effet, passé maître dans l'art de capter les aides publiques. Prenons l'exemple de Biosyl Guéret :

- Subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Fonds ADEME (pour payer environ la moitié du coût de la chaudière biomasse qui sera mise en service)
- Aide de « France 2030 », au titre de la réindustrialisation décarbonée
- Vente du terrain à un prix très avantageux (six euros le m² au lieu de seize)
- Prise en charge par la communauté d'agglomération des accès poids lourds
- Multiples exonérations fiscales et sociales en raison des classements en Zones d'Aide à Finalité Régionale (ZAFR) et France Ruralités Revitalisation (FRR).
- Aides, elles aussi multiples, à l'emploi

Et la liste n'est sans doute pas exhaustive.

Ces aides représentent un total d'environ cinq millions d'euros, un pourcentage important de l'investissement total, mais aussi un manque à gagner important pour les collectivités locales. Les citoyens paient donc, via leurs impôts et la dépréciation de leur patrimoine, une installation qui va dévaster leurs paysages et enrichir des fonds privés.

LE DÉNI DE DÉMOCRATIE

Malgré une forte mobilisation citoyenne, avec 3 000 manifestants déambulant dans les rues de Guéret le 5 octobre 2024, 1 000 participants à la journée pour des forêts vivantes organisée le 10 février 2026 et plus de 12 000 signataires de la pétition contre le projet Biosyl, aucune étude d'impact n'a été réalisée en vue de l'implantation de cette usine.



Nous pouvons également rappeler que les clauses suspensives à la vente du terrain à Biosyl, mises en place par le conseil d'agglomération du Grand Guéret en 2024, stipulaient qu'il n'y aurait pas de vente des terrains tant que les permis de construire ainsi que le dossier ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) n'auraient pas été purgés de tous recours. Ces clauses ont finalement été retirées à la demande de Biosyl et la vente des terrains a eu lieu alors que des recours juridiques sont toujours en attente d'être jugés par le tribunal administratif.

UNE FILIÈRE PELLET QUI NE TIENT PAS SES PROMESSES

Le granulé de bois est présenté comme le fleuron de l'énergie renouvelable, mais son modèle vertueux d'origine a radicalement changé. À ses débuts, la filière reposait sur une idée pertinente : valoriser les produits connexes (sciures et copeaux) issus des scieries de résineux. Mais aujourd'hui, cette ressource secondaire est devenue totalement insuffisante face à l'explosion de la demande.

Pour nourrir des géants industriels comme Biosyl, la filière doit désormais se tourner vers la forêt elle-même, et particulièrement vers les feuillus. On ne récupère plus des déchets, on abat des arbres pour les broyer directement. Ce basculement est une catastrophe écologique : brûler ces arbres libère instantanément un carbone stocké pendant au moins 100 ans, alors que les nouveaux plants, dont la repousse n'a rien de garanti, mettront des décennies à compenser cette dette carbone. Comme le démontrent les travaux de l'universitaire Philippe Leturcq, la prétendue « neutralité carbone » du bois-énergie est un mythe lorsque l'on intensifie les prélèvements forestiers.

Pour le consommateur, une fausse bonne affaire

Au-delà de l'impact environnemental, l'argument du chauffage « bon marché » s'effrite. Le prix du granulé pour les particuliers ne cesse d'augmenter et subit une forte volatilité. En devenant une commodité industrielle soumise aux flux de marchés mondiaux et à des coûts de production énergivores (séchage, broyage), le pellet n'offre plus la stabilité tarifaire promise. Les ménages qui ont investi dans ces systèmes de chauffage se retrouvent aujourd'hui otages d'une filière qui privilégie le rendement de ses usines à la sécurité énergétique des citoyens.

VA-T-ON LAISSER FAIRE ?

Le succès des différentes mobilisations passées témoigne déjà d'une forte et légitime opposition à ce projet. À la lumière de la véritable nature de Biosyl, une entreprise tournée principalement vers la rentabilité immédiate et la valorisation de ses actifs, le choix est finalement relativement simple : va-t-on accepter une prédation financière qui se nourrit du pillage de nos forêts et se moque du respect de la biodiversité, ou va-t-on protéger notre territoire et ses habitants ?



Pour notre part, il ne s'agit pas de proscrire l'exploitation forestière, mais de repenser nos pratiques sylvicoles, afin qu'elles puissent offrir une vision à long terme pour la filière bois et l'avenir de nos forêts. Une sylviculture différente existe, préservant un couvert continu d'arbres diversifiés en âges et en essences, rentable pour les propriétaires. Cette forêt vivante doit profiter à ceux qui y vivent et non à ceux qui y voient seulement un objet de spéculation. La voix des citoyens doit peser plus lourd que les intérêts de banquiers d'affaires qui savent à peine situer la Creuse sur une carte.

VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ D'AGIR

En interpellant le préfet de la Creuse, Monsieur Legueult Jean-Philippe, sur ce projet industriel. Nous vous invitons à envoyer un mail à la préfecture pour exiger la suspension des travaux tant que les recours juridiques ne sont pas purgés, en vous basant sur les arguments décrits dans cette brochure :

prefecture@creuse.gouv.fr

En veillant à la reprise ou non des travaux en passant devant le site de l'usine, rue du Cros 23 000 Guéret et en nous informant des mouvements éventuels par mail :

reseauforetlimousine@riseup.net

En informant l'OFB et la DDT des travaux en cours dont vous seriez témoins :

sd23@ofb.gouv.fr et ddt@creuse.gouv.fr

En nous envoyant un mail pour nous rejoindre et adhérer à un collectif ou association membre du Réseau Forêt Limousine :

reseauforetlimousine@riseup.net

En suivant la page internet du collectif de citoyens, habitants du Limousin, mobilisés contre le projet Biosyl :

<https://protegeonsnosforêts.fr/>

En nous suivant sur la page Facebook **Réseau Forêt Limousine**

Imprimé par : Rotographie - 2 rue Richard Lenoir,
93100 Montreuil, France